

La lettre de La Michodière

Numéro Spécial Agents De Direction – 4 décembre 2019

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S Alain Gautron, Directeur Gérant

AGENTS DE DIRECTION EN ARS

GARANTIR L'APPLICATION PLEINE DES TEXTES CONVENTIONNELS ET UNE VRAIE POSSIBILITÉ DE PARCOURS!

A la lecture du bilan social 2018 des Agences Régionales de Santé, 75 agents de directions sont répertoriés au sein de celles-ci (72 pour le Régime Général, 2 pour le Régime Agricole et 1 pour le Régime Social des Indépendants).

14 d'entre eux n'occupent pas un poste à responsabilité. Ils n'étaient que 3 en 2017.

Ce constat, s'il est inquiétant, cache d'autres inégalités (trop nombreuses) en termes d'application des dispositifs conventionnels (entretiens annuels d'évaluation, attributions de parts variables, ...).

De même, alors que les Missions Nationales d'Audit et de Contrôle des organismes de sécurité sociales (créées en même temps que les ARS) ont notamment pour mission d'évaluer les agents de direction en poste dans les organismes, celles-ci se déclarent incompétentes pour ceux en fonction dans les ARS. Cette incompétence déclarée n'est-elle pas synonyme d'une perte de chance pour ceux des agents de direction qui n'exercent pas en organisme ?

Par ailleurs, depuis la loi NOTRe, le réseau des ARS s'est restructuré. Pour le seul territoire métropolitain, les fusions d'agence ont fait diminuer sensiblement le nombre de celles-ci pour qu'il s'établisse dorénavant à 13.

Les différents régimes et branches de la sécurité sociale engagés dans des démarches similaires ont mis en place des dispositifs afin de valoriser financièrement l'augmentation des responsabilités des agents de direction. Pourquoi de tels mécanismes n'ont-ils pas été mis en place dans les Agences Régionales de Santé nées des fusions intervenues au 1er janvier 2016 ?

Les Agences Régionales de santé sont une chance pour leurs personnels, notamment de direction, au regard de la diversité des missions qu'elles offrent. Si rien n'est fait pour renforcer leur attractivité, elles constitueront un énorme gâchis sur le plan de la gestion des ressources humaines comme l'a déjà souligné le rapport de la mission présidée par M. LIBAULT.

Ce rapport insistait sur la nécessité de fluidifier les parcours des agents de direction entre ARS et organismes de sécurité sociale (et inversement). Or, en 2019, aucune évolution significative ne peut être signalée.

Dans ce cadre, le SNFOCOS revendique, pour l'ensemble des agents de direction exerçant en ARS :

- Une égalité de traitement dans l'accès aux différents dispositifs conventionnels,
- Une égalité dans l'accès aux postes à plus hautes responsabilités d'ARS (à titre d'exemple, aujourd'hui, plus aucun DG d'ARS n'est issu de la sécurité sociale) ... et d'organismes,
- Une revalorisation salariale pour ceux d'entre eux dont les responsabilités ont évolué du fait des fusions intervenues en 2016.



Promouvoir une culture de la prévention santé

Entretien avec David Giovannuzzi, Directeur des accords de branches d'AG2R LA MONDIALE.

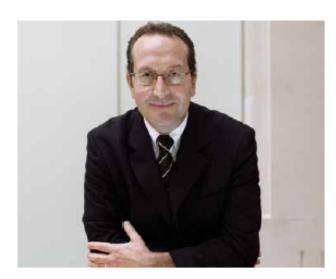
À quels enjeux le programme Branchezvous santé répond-il ?

Il s'agit de passer, à grande échelle, d'une culture du soin à une culture de prévention.

L'ampleur inédite du dispositif, qui s'adresse aux 120 branches professionnelles partenaires d'AG2R LA MONDIALE, permettra d'accélérer cette mutation indispensable au service de la santé des salariés. Car ce sont près de 350 000 entreprises et 4 millions de salariés qui sont potentiellement concernés par le programme Branchez-vous santé.

En quoi AG2R LA MONDIALE est-il légitime sur les questions de prévention santé ?

Depuis 10 ans, nous accompagnons les branches que nous couvrons dans la mise en place d'actions de prévention ciblées. Nous avons travaillé pas à pas, en co-construisant notre offre avec les partenaires sociaux, représentants des salariés et des employeurs. L'expérience acquise au fil des années et les enseignements que nous en avons tirés nous ont encouragé à réaliser une synthèse de ces actions innovantes, pour en faire un outil transverse que nous mettons aujourd'hui à la disposition de l'ensemble de nos branches partenaires et des entreprises qui leur sont affiliées. À partir de ce socle commun, chacune pourra concevoir des mesures de prévention personnalisées, adaptées à son activité, ses besoins et ceux de ses salariés. Le programme s'articule autour de 3 axes prioritaires : la prévention bucco-dentaire, l'épuisement professionnel du dirigeant de TPE-PME ainsi que la prise en charge des cancers et la prévention de leur récidive. Pour chacun de ces axes, nos actions sont menées en collaboration avec un comité experts scientifiques.



Pourquoi ces 3 enjeux de santé?

Nous avons développé une expertise solide sur ces 3 problématiques, qui répondent à la fois à des besoins universels et spécifiques. Ce sont des domaines où, par ailleurs, il existe de vraies carences en termes de prévention santé. Nous souhaitions donc concentrer nos efforts sur ces 3 sujets afin d'obtenir des résultats tangibles tout en comblant les lacunes existantes. C'est la première marche d'un programme qui devrait s'étoffer d'années en années.

Quels sont les moyens alloués par le Groupe ?

Pour que les entreprises puissent bénéficier du programme à cotisation équivalente, nous le finançons à hauteur de 2 millions d'euros sur 3 ans - grâce à l'implication des commissions sociales nationales et fondations du Groupe -, dans le cadre de notre engagement sociétal. C'est un geste institutionnel fort de la part du Groupe, en totale cohérence avec ses valeurs et ses convictions. Un pilotage paritaire de cette action par nos administrateurs est d'ailleurs la clé du succès présent et futur de cette nouvelle démarche.

https://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante